AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0338
FR0000071946-FS0166

20 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTEN

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 20 mars 2015, la société de droit américain FMR LLC[1] (245 Summer Street, Boston, Massachusetts 02210, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 7 juillet 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société ALTEN et détenir, à cette date, 1 935 852 actions ALTEN représentant autant de droits de vote, soit 5,78% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la prise en compte des actions ALTEN dont le droit de vote n'est pas exercé par FMR LLC.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 19 mars 2015, 1 907 722 actions ALTEN représentant autant de droits de vote soit 5,68% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société[3].

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 33 477 702 actions représentant 38 767 299 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 33 595 110 actions représentant 38 880 285 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.